



Midi-Pyrénées

Procédure d'adhésion des associations
fiche type à remplir par le(s) rapporteur(s)

Nom du rapporteur : José Cambou

Date et lieu de la rencontre : 24 janvier 2015

Nom de l'association : Sauzet Nature et Environnement dans les statuts et déclaration JO.

Sauzet Nature Environnement et Développement (SNED) affiché dans documents récents.

La modification de nom ne semble pas avoir été déclarée.

Nom et fonction de la personne rencontrée : Madeleine Bourgeade, Présidente

Adresse du siège social de l'association : Le Pressoir – Rouby 46140 Sauzet

Date de création : AG constitutive du 2 août 2011 - date de la déclaration 3 août 2011 - publication au JO du 20 août 2011

Champ géographique de compétence : local : plateau de Sauzet (cf statuts article 2)

S'agit-il d'une fédération d'associations : Non - adhérents individuels

L'association est-elle membre de regroupements ou réseaux associatifs ? Non

L'association emploie-t-elle des salariés ? Non

Budget annuel (approximatif) :

Les éléments financiers présentés à la dernière AG font apparaître des dépenses sur un an d'un montant de 7378,65 euros pour des produits de 2741,96 euros ayant pour conséquences : 1) l'abandon de la location d'un local pour 400 euros mensuels, 2) un prélèvement conséquent sur l'avoir en compte bancaire. Ces deux mesures ont permis de finir l'exercice comptable avec un solde en banque positif de 5057,77.

La présidente précise : « *Un mécène a disparu* » ce qui explique les évolutions sur 2014.

Agrément : Non

L'association participe-t-elle à des commissions ? Non

Objet social

La présidente précise « *l'association a été créée au début pour lutter contre un projet de prison* ».

Ci-après extrait des statuts de l'association :

- Agir pour la préservation et la protection de l'environnement, la défense de la nature et du cadre de vie du plateau de Sauzet.
- Défendre l'harmonie et l'équilibre des aménagements et de l'urbanisation du territoire du plateau de Sauzet en s'opposant notamment à l'implantation de toutes constructions et bâtiments ou la réalisation d'aménagements, publics ou privés, incompatibles avec la préservation de l'environnement et le respect du cadre de vie du plateau de Sauzet.
- Favoriser et encourager toute forme de développement économique durable et respectueux du patrimoine environnemental, culturel et social de la commune de Sauzet.
- Entreprendre toutes les actions, travaux, manifestations, exercer tout recours et introduire toute action en justice pour la mise en œuvre et le respect de son objet.

Quelles sont ses activités principales ?

Le **rapport d'activité présenté à l'AG de novembre 2014¹** ne fait pas apparaître d'activité en lien clairement avec l'environnement

Des soirées cinéma, dont la projection du film « Le Capital » de Costa Gavras. La projection, par l'association « Partage et Culture Sarasvati », du film sur l'échange avec les musiciens Indiens en 2013, et leur séjour dans le Lot.

Des soirées musicales avec le groupe folk de Denis, Jérôme au violon et à la guitare avec ses apprentis guitaristes (cours le samedi matin). Des soirées festives avec repas partagé... le méchoui du 14 juillet au Camp de Guitard, toujours très apprécié (merci Gérard et les assistants bénévoles), dans une ambiance chaleureuse et musicale.

Les dimanches de l'association Troc'Lot au 1^{er} trimestre. Les conversations franco-anglaises hebdomadaires, sauf pendant les vacances scolaires.

La Gazette du Café du Commerce n°12, avait pour titre « La campagne change ». Pour exprimer notre espoir d'un changement à la mairie de Sauzet, et notre soutien à une liste dont certains membres étaient des adhérents du SNED. Il s'en est fallu de peu pour que ce changement ne devienne réalité.

Les pistes d'action pour 2015 selon le compte rendu de l'AG fait apparaître 3 points

- l'aménagement de l'îlot de Foirail traité de « contestable ». Il semble qu'il s'agisse d'un projet de logements sociaux.

Activités à prolonger, à développer, à initier : expositions, concerts, activités festives. Différentes idées s'expriment, dont la reprise des conversations franco-anglaises et la création d'un atelier d'écriture, en relation avec Antenne d'Oc.

Comment participer à la vie du plateau et à ses transformations, conformément à nos objectifs statutaires? Il est notamment proposé d'organiser ou de participer à une discussion sur la transition écologique avec d'autres associations locales, pour permettre une concertation, par exemple sur le sujet très controversé des éoliennes. Il est possible de réactiver La Gazette pour exprimer nos points de vue, par exemple sur les problèmes posés par le barrage de Sivens.

Des échanges avec la présidente il apparaît que « **l'association est à dimension culturelle et citoyenne intégrant des préoccupations environnementales** ». Elle valide cette définition qui lui paraît être tout à fait dépeindre la réalité.

¹ L'association a des exercices légèrement à cheval sur deux années.

Comment a-t-elle connu FNE Midi-Pyrénées ? Quels sont ses rapports existants avec FNE Midi-Pyrénées ?

L'association était membre du GADEL.

Le Bureau de SNED est composée de 3 personnes dont Georges Winter qui en est le secrétaire. Il a été président du GADEL et en a démissionné en juin 2014.

C'est lors de son AG de novembre 2014 que SNED a voté de sortir du GADEL.

Actuellement Georges Winter est adhérent individuel de FNE Midi-Pyrénées.

« Notre décision de ne plus participer au GADEL est aussi de faire bouger les lignes dans le Lot. Il y a de vrais problèmes de dysfonctionnement dans le Lot et pas qu'au GADEL ! On est beaucoup dans le copinage dans le Lot. Ce serait vraiment dommage que le GADEL disparaisse mais manque d'ouverture, de démocratie interne, de rapports avec les administrations où il y a une absence totale de dialogue. »

Pourquoi souhaite-t-elle adhérer à FNE Midi-Pyrénées ?

« Pour intégrer un réseau plus important et pouvoir participer plus collectivement pour des questions de poids.

Pouvoir participer à des ouvertures (informations, autres acteurs, etc.) ».

Dans quel collège souhaite-t-elle adhérer à FNE Midi-Pyrénées ?

2^{ème} collège (cf. délibération de leur association en AG transmise à FNE Midi-Pyrénées).

3^{ème} collège au cours de l'entretien téléphonique après discussion sur les activités de l'association et présentation des collèges à FNE Midi-Pyrénées.

Existe-t-il sur le même territoire en tout ou partie des associations membres territorialisées de FNE Midi-Pyrénées. Quels avis ont-elles rendus ?

Oui, le GADEL.

Le GADEL a été informé par les soins de l'instruction de la demande d'adhésion de SNED par courriel du 24 janvier¹.

Il ne m'a pas été donné réponse.

Appréciations du rapporteur sur cette candidature et la demande de l'association :

Le règlement intérieur de FNE Midi-Pyrénées nous permet d'accepter cette association comme association adhérente en vertu de son article 2².

Des échanges avec la présidente, il ressort bien que cette association a le profil pour être dans le 3^{ème} collège³.

Je rends un avis positif pour l'adhésion de cette association au sein du 3^{ème} collège.

² « **Article 2 - Admission pour une personne morale**

Après examen de la demande et des pièces annexées (cf article 1 du présent Règlement intérieur), le Bureau est saisi pour désigner un rapporteur chargé d'instruire la demande et de donner aux membres du Bureau des éléments pour fonder une décision.

Dans l'esprit de la Charte fédérale de FNE, FNE Midi-Pyrénées incite fortement les associations qui ne sont pas fédérations départementales généralistes à adhérer aux fédérations départementales membres du 1^{er} collège de FNE Midi-Pyrénées dans les départements où elles existent, au lieu d'une adhésion directe à FNE Midi-Pyrénées. En cas de demande d'adhésion à FNE Midi-Pyrénées, l'association sera amenée à expliquer son refus d'adhésion à la fédération départementale, membre de FNE Midi-Pyrénées, à laquelle elle devrait logiquement adhérer. L'admission est constatée par le PV de séance du Bureau où elle a été acceptée. »

³ Article 3 des statuts de FNE Midi-Pyrénées : « le troisième collège est constitué d'associations dont l'objet n'est pas prioritairement l'environnement, mais qui souhaitent par leur action contribuer à sa préservation. »

Autres commentaires :

Pour l'instruction du dossier et en application du Règlement intérieur, l'association a transmis ses statuts, sa déclaration au JO et son dernier compte rendu d'assemblée générale (28 novembre 2014).

Date du rapport : 9 février 2015



ⁱ **De :** José CAMBOU [mailto:jose.cambou@fne.asso.fr]
Envoyé : samedi 24 janvier 2015 10:49
À : 'GADEL'
Cc : JC
Objet : RSVP_Avis sur demande adhésion SNED

Bonjour,

L'association SNED (Association Sauzet Nature Environnement et Développement), lors de son Assemblée Générale du 28 novembre 2014, a voté de ne pas renouveler son adhésion au GADEL et de demander d'adhérer à FNE Midi-Pyrénées. Le texte de la délibération, dont le GADEL a reçu copie, explicite les motifs qui ont été pris en compte pour fonder cette décision.

Je suis actuellement rapporteure de la demande d'adhésion de l'association SNED à FNE Midi-Pyrénées. Par la présente je tiens à en avvertir le GADEL. Si le GADEL souhaite me faire valoir quelques points de vue, merci de le faire avant le 2 février 2014.

Meilleurs sentiments.

Mme José Cambou
Vice-Présidente de FNE Midi-Pyrénées